

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant changement d'affectation du sapeur 1ère classe Charly MAUREL au CIS CARMAUX

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Charly MAUREL du service départemental d'incendie et de secours de l'AVEYRON au service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 06/04/2016 ,

VU l'avis favorable du comité de centre du CIS CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Charly MAUREL, né le 18 septembre 1995 à LA GARENNE COLOMBES (92), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 1ère classe, affecté au centre de secours de CARMAUX, pour une durée de 5 ans, à compter du 6 avril 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **03 MAI 2016**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

et de la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.